

Compte-rendu de la réunion de Conseil Communautaire Jeudi 21 octobre 2021 Saint-Germain-la-Ville

Titulaires présents : Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BODIN, Anne BRAZE, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Hubert FERRAND, Etienne HERISSANT, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, William MATHIEU, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jérôme ROUSSINET, Alain SIMONET, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Etaient représentés : Daniel HERBILLON par Romain HERBILLON (suppléant), Michel JACQUET par Dominique MATHIEU (suppléant), Freddy MELLET par Julien MAS (suppléant), René SCHULLER par Françoise DROUIN (pouvoir).

Absents : Gérard ACOSTA (excusé), Carole CHOSROES (excusée), Marc DEFORGE, Jean-Christophe MANGEART, Jean-Marie ROSSIGNON, Murielle STEPHAN (excusée).

Soit 38 votants.

Suppléants présents : Delphine KARL, Laura LOTT, Bernard MAHOUT, Claudy MATHIEU, Dominique MATHIEU, Danièle MICHEL, Gilles NOIZET, Franck PIERRARD, Emmanuel PLANÇON, Daniel PONSIGNON, Evelyne VALENTIN.

Suppléants absents : Bénédicte FAILLON, Damien GALLOIS, Alain GOBILLARD (excusé), Philippe HINCELIN, Martine MENISSIER, Dominique MILLION, Hubert PASCAL, Audrey RAFFORT (excusée), Audrey SCHULLER, THIEFFRY Maxime.

Secrétaire de séance : Michel ADNET.

En préambule, le président souhaite la bienvenue à tous les élus présents à cette séance de Conseil communautaire.

Le compte rendu du Conseil communautaire du 16 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

I. PRESENTATION

1. Présentation ASCISTE Ingénierie

Le président présente les différents projets.

Pour l'école de Courtisols, il s'agira d'une rénovation de la maternelle, de la primaire et d'une réorganisation des locaux. Le site sera prévu pour accueillir 150 élèves. Le coût estimé est d'environ 3 millions d'euros TTC, pour un objectif d'ouverture à la rentrée 2026.

Pour l'école de Vitry-la-Ville, le projet prévoit le regroupement des écoles de Mairy-sur-Marne et de Vitry-la-Ville. C'est un projet calibré pour 7 classes de 30 élèves, basé sur la construction d'un nouveau bâtiment et la rénovation énergétique d'un bâtiment existant. Les travaux sont à prévoir sur deux années scolaires. Le coût estimé est d'environ 4 millions d'euros TTC, pour un objectif de rentrée en 2024.

Concernant la Maison d'Assistants Maternels (MAM) prévue à Marson, l'objectif est de pouvoir accueillir 12 à 16 enfants, pour un coût estimé à 400 000 euros. Il faudra créer des ouvertures pour laisser passer plus de lumière, ces travaux devront avoir l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). L'ouverture coïnciderait avec la rentrée 2023.

Sur le site de Mairy-sur-Marne, après étude, la restauration des bâtiments est trop chère. L'ensemble sera détruit, et une construction neuve est envisagée pour accueillir une MAM.

Enfin le projet de nouveau siège de la Communauté de Communes, est reporté, du fait du nombre de chantiers à suivre et de la priorisation des dépenses.

En tout état de cause, afin de pouvoir conforter et accompagner la mise en place des projets, des subventions seront demandées auprès des cofinanceurs habituels : département, DETR, LEADER...

Mme Milène ADNET en charge de faire le bilan territorial des besoins de garde d'enfants, revient sur les aspects de souplesse de fonctionnement et de flexibilité horaire des MAM. Il s'agit d'un nouveau mode de service pour les concitoyens.

Mme Céline ROBERT intervient à son tour pour savoir si la Communauté de communes a les capacités financières pour tous ces projets d'investissement.

Le Président revient sur la démarche, qui n'est encore qu'en phase de réflexion. Il n'est pas demandé encore de

voter pour l'un ou l'autre projet. Les diagnostics d'amiante sur les différents sites sont encore attendus.

En revanche, concernant le principe de regroupement de l'école de Mairy-sur-Marne avec l'école de Vitry-la-Ville, le vote pourrait intervenir à la prochaine séance du Conseil communautaire.

II. FINANCES

1. Annulation de titres sur exercice antérieur

a. REOMI

COMMUNE	1er SEMESTRE 2020		2ème SEMESTRE 2020	
	N° titre	Montant	N° titre	Montant
CHEPPES-LA-PRAIRIE			14086	105,00 €
SAINT-MEMMIE	11291	105,00 €	17606	70,00 €
MOIVRE	10102	105,00 €	16387	115,80 €
TOGNY-AUX-BŒUFS			17791	79,80 €
SAINT-MARTIN-AUX-CHAMPS			17480	65,00 €

Vote du conseil communautaire : unanimité.

b. SPANC

Annulation d'une facture de réhabilitation d'assainissement non collectif : destinataire de facturation à modifier.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

2. Décisions modificatives

a. SPANC

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
45-458101	11 935,00 €	45-458201	11 935,00 €

Vote du conseil communautaire : unanimité.

b. Assainissement collectif de Mairy-sur-Marne – opérations d'ordres déséquilibrées

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
Article	Montant
011-604	12 250,00 €

Réduction du suréquilibre de fonctionnement

Vote du conseil communautaire : unanimité.

c. Eau Régie Pogny

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant

13-1314	38 630,00 €	13-13111	5 320,00 €

Réduction du suréquilibre d'investissement

Vote du conseil communautaire : unanimité.

III. ENVIRONNEMENT

4. Sollicitation d'une aide de l'Agence de l'Eau pour l'hygiénisation et le traitement des boues des stations d'épurations de MAIRY-SUR-MARNE et COURTISOLS

Comme stipulé dans l'arrêté ministériel du 30 avril 2020, il n'est plus possible d'épandre les boues des stations d'épurations de Courtisols et MAIRY-SUR-MARNE. Celles-ci sont analysées, transportées puis traitées.

Les surcoûts liés au COVID 19 concernant l'hygiénisation des boues peuvent être financés par l'Agence de l'Eau seine Normandie à un taux de 80% :

- déshydratation suivie par une étape de chaulage sur site ou hors site,
- recours à des unités mobiles de déshydratation et chaulage,
- conditionnement et transport de boues vers un site de compostage et de sa prise en charge par le site de compostage,
- conditionnement et transport de boues vers des stations d'épuration équipées d'une filière d'hygiénisation, y compris les frais d'admission,
- hygiénisation des boues liquides collectées par les vidangeurs agréés,

Sont éligibles le transport et le traitement (hors analyses), réalisés entre le 02/04/2020 et 31/12/2021

C'est pourquoi la Communauté de Communes sollicitera l'aide de l'AESN pour le financement de l'hygiénisation et le traitement des boues de ces stations d'épurations :

Année	Prestations	MAIRY-SUR-MARNE		COURTISOLS	
		HT	TTC	HT	TTC
2020	Analyses	682,00 €	818,40 €	Pas de traitement	
	Installation et repli chantier	987,00 €	1 184,40 €		
	Transport	4 480,00 €	5 376,00 €		
	Traitement	2 800,00 €	3 360,00 €		
	Sous total	8 949,00 €	10 738,80 €		
	Subvention à 80 % (Hors analyses)	6 613,60 €	7 936,32 €	- €	- €
2021		HT	TTC	HT	TTC
	Analyses	682,00 €	818,40 €	Prestation habituelle prise en charge par VEOLIA dans le cadre de la DSP. Surcoût COVID à la charge de la CCMC : ?	
	Installation et repli chantier	987,00 €	1 184,40 €		
	Transport	5 320,00 €	6 384,00 €		
	Traitement	3 220,00 €	3 864,00 €		
Sous total	10 209,00 €	12 250,80 €			
	Subvention à 80 % (Hors analyses)	7 621,60 €	9 145,92 €	Devis à recevoir	Devis à recevoir
2020-2021	Demande AESN	14 235,20 €	17 082,24 €	?	?

Vote du conseil communautaire : 37 voix pour, M. FERRAND ne prend pas part au vote.

5. Avance financière des travaux de réhabilitation d'assainissement non collectif qui seront pris en charge par l'assureur adverse.

Les réhabilitations des installations d'assainissement non collectif réalisées sur le territoire de la collectivité et cofinancées par l'AESN sont réceptionnées à l'exception de trois chantiers pour lesquels une expertise contradictoire a été diligentée à l'initiative de la Communauté de Communes. À l'issue de cette expertise, il a été suggéré par les assureurs que le montant des travaux nécessaires à la mise aux normes soit avancé par la collectivité après validation de la prise en charge par l'assureur de la partie adverse.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

IV. RESSOURCES HUMAINES

6. Autorisation au Président à signer une convention avec le Centre de Gestion

Suite au démarrage du recrutement d'un nouveau Directeur Général des Services, il a été demandé le concours et le soutien du Centre de Gestion. Pour ce faire, il convient de mettre en place une convention avec le Centre de Gestion.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

V. SOCIAL

7. Autorisation au Président à signer une convention avec L'AFPR

Développer un réseau de Premiers Répondants au sein de la collectivité c'est aussi une façon de valoriser et de promouvoir l'entraide, qui demain, pourra sauver une vie. Pour répondre à une demande de l'association des premiers répondants dans le but de former au moins 2 habitants par commune, aux premiers secours à la réanimation cardiaque, et proposer la formation des jeunes dès le CM2 aux premiers secours, il convient de mettre en place une convention avec le SDIS et avec l'association pour commencer les formations.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

VI. INSTITUTIONNEL

8. Délégation de signature à un conseiller pour les affaires privées du Président

Pour pouvoir prévenir tout conflit d'intérêt de la part du Président, il convient de désigner un Conseiller communautaire qui aura délégation de signature concernant les affaires privées du Président. Monsieur le Conseiller communautaire, Jérôme ROUSSINET se porte volontaire.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

VII. URBANISME

9. Informations diverses (Facturations aux mairies pour inscription BP)

Monsieur le 1^{er} Vice-Président, donne une **prévision estimative** des actes facturés pour le semestre 2 de l'année 2020 et pour le semestre 1 de l'année 2021, sous forme de tableaux :

Semestre 2 de l'année 2020 :

COMMUNES	COÛT TOTAL ESTIMATIF
BREUVERY-SUR-COOLE	320,00 €
CHEPPES-LA-PRAIRIE	200,00 €
CHEPY	2 520,00 €
COUPETZ	240,00 €
COUPEVILLE	600,00 €
COURTISOLS	8 840,00 €
ECURY-SUR-COOLE	2 080,00 €
FAUX-VESIGNEUL	560,00 €
MAIRY-SUR-MARNE	1 480,00 €
NUISEMENT-SUR-COOLE	1 120,00 €

OMEY	1 520,00 €
POGNY	2 680,00 €
POIX	920,00 €
SAINT-GERMAIN-LA-VILLE	1 920,00 €
SAINT-JEAN-SUR-MOIVRE	600,00 €
SAINT-MARTIN-AUX-CHAMPS	440,00 €
SAINT-QUENTIN-SUR-COOLE	240,00 €
SOGNY-AUX-MOULINS	720,00 €
SOMME-VESLE	680,00 €
TOGNY-AUX-BŒUFS	600,00 €
VESIGNEUL-SUR-MARNE	800,00 €
VITRY-LA-VILLE	1 360,00 €
Total général	30 440,00 €

Semestre 1 de l'année 2021 :

COMMUNES	COÛT TOTAL ESTIMATIF
BREUVERY	200,00 €
CERNON	480,00 €
CHEPPES LA PRAIRIE	600,00 €
CHEPY	1 680,00 €
COUPEVILLE	320,00 €
COURTISOLS	7 440,00 €
ECURY-SUR-COOLE	1 280,00 €
FAUX-VESIGNEUL	120,00 €
MAIRY-SUR-MARNE	1 240,00 €
MAIRY-SUR-MARNE	120,00 €
NUISEMENT-SUR-COOLE	1 840,00 €
OMEY	480,00 €
POGNY	2 540,00 €
POIX	800,00 €
SAINT-GERMAIN-LA-VILLE	1 440,00 €
SAINT-JEAN-SUR-MOIVRE	360,00 €
SAINT-MARTIN-AUX-CHAMPS	120,00 €
SAINT-QUENTIN-SUR-COOLE	320,00 €
SOGNY-AUX-MOULINS	520,00 €
SOMME-VESLE	1 140,00 €
TOGNY-AUX-BŒUFS	560,00 €
VESIGNEUL-SUR-MARNE	920,00 €
VITRY-LA-VILLE	1 120,00 €
Total général	25 640,00 €

Etat du semestre 2 de l'année 2021 (au 14/10/2021) :

COMMUNES	COÛT TOTAL ESTIMATIF
BREUVERY	440,00 €
CERNON	120,00 €
CHEPPES LA PRAIRIE	320,00 €
CHEPY	1 560,00 €
COUPETZ	560,00 €
COUPEVILLE	720,00 €
COURTISOLS	2 920,00 €
COURTISOLS	4 720,00 €
ECURY-SUR-COOLE	320,00 €
FAUX-VESIGNEUL	1 220,00 €
MAIRY-SUR-MARNE	1 920,00 €
NUISEMENT-SUR-COOLE	360,00 €
OMEY	840,00 €
POGNY	1 560,00 €
POIX	440,00 €
SAINT-GERMAIN-LA-VILLE	1 540,00 €
SAINT-JEAN-SUR-MOIVRE	600,00 €
SAINT-MARTIN-AUX-CHAMPS	120,00 €
SAINT-QUENTIN-SUR-COOLE	400,00 €
SOMME-VESLE	1 800,00 €
TOGNY-AUX-BŒUFS	120,00 €
VESIGNEUL-SUR-MARNE	360,00 €
VITRY-LA-VILLE	1 280,00 €
Total général	24 240,00 €

S'il existe encore quelques difficultés avec certaines mairies relatives au logiciel mis en place, des formations seront bientôt proposées, et M. LURASCHI se tient à disposition pour un retour d'expérience.

4. Acquisition logiciel Next'ADS

M. LURASCHI présente le futur logiciel de saisie et dématérialisation des demandes d'urbanisme qui sera acquis grâce à diverses subventions de la Région. Le logiciel sera totalement financé par l'attribution de ces subventions.

VIII. QUESTION DIVERSES

Le Président revient sur le RGPD ,le devoir d'écrasement des données, et l'obligation de prendre une délibération en début d'année prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.